JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU SAMEDI, 29 JUILLET 1797.

De Cadix , le 4 Juillet.

L'escadre angloise bloque toujours le port et est à l'ancre dans la rade. Hier matin, nous eûmes avis qu'elle avoit reçu des bombardières: aussi-tôt Mazaredo, général de la flotte espagno-le, envoya six chaloupes canonnières lous le fort Saint-Sebassien, pour empêcher l'Anglois de s'approcher, et chargea de diriger cette action le général Graviant, son commandant en second, officier de mérite et des plus estimés. A onze heures un quart, une bombardière augtoise, soutenue d'un vaisseau de ligne, d'une fregate et de plusieurs chaloupes remplies de mousqueteries, s'approcha du sort Saint-Sébassien, lança des grenades et plusieurs bombes sur cette ville: plusieurs tombèrent dans la mer, quatre crêvèrent en l'air et quatre seulement atteignirent la ville: deux ensans et une

femme en ont été la victime.

mes Vleiurg-

le le ient

n'est

Fear

fait s uns

qu'un dif.

ir de

Si la

, que nstru-

a un

venae nos ont

com-

bord

pines inatu-

r des

ritime

egale-

plus & la

habi-

reuse-

trices,

e mei

ys eft

oyens

, en

ormer omme

e, ne

votre

aniser,

e cette

rt b

timens

e les

kr.—

e de

Hoire

1.

Le général Gravina, chargé de défendre la ville dans cette circonftance, a montré beaucoup de présence d'esprit et a été très-bien secondé; il a fait avancer les chaloupes canonnières qui étoient protégées par le sort Saint-Sébastien. Elles sont parvenues à endommager une bombardière, au point que les anglois ont été obligés de la laisser couler à fond, n'ayant pu la remorquer entièrement. La frégate a eu un mât coupé, le vaisseau a reçu deux boulets; et les mortiers de cette place étant bien servis, ne leur ont point permis d'approcher davantage. Ils se sont alors éloignés et ont cessé leur seu à minuit et demi environ; mais les chaloupes angloises ont environné, et pris à l'abordage deux chaloupes canonières espagnoles qui se sont éloignées de la ligne dans la chaleur de l'action, et dont les capitaines, braves officiers regrettés, ont été tués: tel est le résultat du bombardement d'hier.

On craint qu'il ne soit plus considérable ce soir, l'escadre angloise ayant reçu cinq à six bombardières de renfort; mais l'on prend les mesures convenables pour les repousser. Depuis ce matin trois heures, les semmes et les enfans sortent de la ville, et vont dans la campagne à deux et quatre lieues. Il en coûte jusqu'à 120 liv. par personne pour une place dans une calêche; les bâteaux sont aussi payés à proportion.

Du 6. — La nuit passée, le bombardement a recommencé avec plus d'opiniatreté que le premier; huit bombardières se sont placées à l'endroit du cimetière des capucins, entre le sort St. Sébassien et celui de St. Pierre; nos canonnières étant sorties, ont été repoussées, les anglois ont jetté près de deux mille bombes qui ont causé de légers dommages; mais dans une ville de commerce comme la nôtre, cet évènement a dû exciter une consternation générale; à quatre heures du matin le seu à cesse; on craint qu'il ne recommence la nuit prochaine.

Suite de Londres, du 18 Juillet.

Le parlement d'Irlande vient d'être dissous; celui qui le remplace, est convoque pour le 21 du mois prochain.

Samedi soir, M. Burke sut inhumé à Beaconssield avec la plus grande solemnité. Un grand nombre de ses amis et de membres des deux Chambres du Parlement, assistèrent à ses funérailles.

Le procès des matelots féditieux continue de s'instruire; la cour martiale des Dunes a condame hier 7 des accusés du Beaulieu à mort. Six matelots de la Calepso ont été condamnés à la même peine.

Il resulte d'un calcul que vient de faire un de nos com-Al reluite d'un calcul que vient de la la la la comparagne patriotes, qu'un Anglois paye autant d'impôts que 10 françois, 12 Turcs, 14 Ruffes, dix Suédois, 3 Hollandois, 6 Autrichiens, 5 Espagnols & 9 Portugais.

Nous avons eu, Vendredi dernier, encore un exemple

du droit barbate que nos loix accordent aux maris sur leurs femmes. Un boucher amena sa semme au marché de Smithfield, & texposa en vente. Il lui mit une corde au dol, & il l'artacha à des barreaux de fer au moyen d'une seconde corde qui lui ceignoit le tour du corps. Ce sur un marchand de porcs qui en fit l'acquisition; le prix stud de 3 guinées & une couronne. Il seroit bien tems d'abolir un d'oit aussi afreux, & contre lequel on s'est élevé de-

muis tant d'années.

-Les dernières seances du parlement n'offrent rien de bien intéressant. Dans celle de la Chambre des Communes du 10, M. Pitt demanda que pour réaliser les subsides accordés, S. M. fut autorilée à prendre deux millions sur les fonds confolidés. Cette demande fut accordee. - Le 14, la Chambre des Pairs prit en confidération l'état des finances de la compagnie de l'Inde. Il résulte des dissérens comptes présentés par M. Dundas, que l'augmentation des dettes est de 473,663 liv.

Les 3 pour cent consolidés sont à 54 3.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 23 Juillet.

Le général Hoche est à Paris depuis le 20. Il a refulé le ministère de la guerre, à cause de fon âge. En conséquence, le Directoire a fait des instances auprès de Petiet pour l'engager à refter; mais cet ex-ministre n'a point voulu y consentir.

Il est difficile d'emporter plus de regrets que Cochon. Tous les députés le sont présentés chez lui, et lui ont donné un témoignage particulier de leur estime dans cette occasion. Une députation du département de la Seine a été aussi chargée d'aller lui témoigner l'affliction que sa retraite avoit fait éprouver à cette ad-

ministration.

Nos journaux de l'opposition prétendent toujours que le projet du gouvernement étoit de faire venir un grand nombre de troupes à Pa-ris. Ils citent à l'appui les réponses dilatoires que le Directoire a faites aux messages du conseil des 500 sur cet objet. La Feudle du Jour rapproche de la conduite actuelle du premier, les principaux passages d'un discours prononcé par le général Buonaparte le 14 de ce mois à Milan, et que le Rédicteur a publié hier. (Voyez notre avant dernier No) Elle remarque avec raison l'étonnante diligence avec laquelle cette pièce a été transmise au Directoire.

Le Véridique rapporte de son côté qu'un personnage d'une grande influence, parlant, il y a quatre jours, de la division qui s'élevoit entre la corps législatif et le pouvoir exécutif, dit

d'un ton de confiance: Quelques escadrons nous feront raison de tout cela. Trois jours après, on apprend l'arrivée de trois régimens de cavalerie.

On avoit annoncé, il y a quelque teme, que le Directoire avoit déslaré Lyon en état de siège. Le Réducteur a démenti ce fait. l'arrêté du Directoire qu'on lit dans le Journal

de Lyon du 27 Messidor. Le Directoire exécusif informé qu'il existe dans la commune de Lyon, une compagnie d'affassins à gages, qui commettent journellement des affoffinats de des brigandages, tant dans cette commune que dans les envirous, arrête: Le général commandant la force armée du département du Rhône, est autorisé à déclarer la commune de Lyon en état de siège, au moment où les circunstances lui paroliront exiger cette mesure pour assurer la tranquiliné publique dans cette commune.

H vient d'arriver, rue de Richelieu, hôtel de Toscane, un envoyé extraordinaire de la municipalité de Venise, M. le comte Saint-Fermo. En le rendant à Paris, il a passé au quartier-général de Buonaparte, qui lui a fait un bon accueil, l'ayant connu auparavant lorsqu'il étoit fecretaire des provéditeurs de Terre-Ferme; mais lorsqu'il s'est annoncé commé l'envoyé de sa municipalite, il lui a tourné le dos. On craint qu'il ne lui en arrivé autant à Paris: heureulement Charles Lacroix n'est plus en place. (Quoridienne).

-Les deux dernières féances du confeil des 500 ont encore été fort agitées. Le projet relatif aux sociétés populaires y a été discuté; mais il n'a été pris aucune résolution. (Nous

donnerous demain les détails de ces frances.)

Confeit des 500. - Seance du 19.

On donne lecture d'une adresse de l'administration centrale de Lyon qui disculpe cette commune de tous les faits qui lui ont été im-

putés par le message du Directoire.

Imbert Colonds: "Une ville entière dénoncée par le pouvoir executif!....— Cà n'est pas vrai, dit une voix. - C'est vrai, dit une autre. -L'overeur : ,Je ne dis pas que le Directoire ait eu l'intention de calomnier, mais il a écouté la voix des calomniateurs, et il l'a fait retentir jusque dans cette enceinte, qui devroit être toujours le fanctuaire de la vérité.,, Colomès attribue au commissaire du Direc-

toire lui-même une partie du désordre qui a regné à Lyon, et les calomnies auxquelles les habitans de cette commune ont été en butte. Que le Directoire apprenne à connoitre son agent, dit il, et il ne prendra plus le change. Je demande l'impression de l'adresse des admi-

nistrateurs. - A'dopté.

On procède à la nomination d'une commis-

son pour faire un rapport sur la radiation d'un citoyen nommé député aux anciens, et porté sur la liste des émigrés.

ap-

ie.

que

de

oici

rual

is la

ges,

bri-

envi

rmée

r la

i les

pour

l de mu=

mo.

-géac-

toit

me:

é de

On

ris:

en

des

re-

uté:

Nous

lmi-

cette

im-

ncée

vrai,

.

e ait

outé

eten-

être

irec-

mi a les

utte.

fon

inge.

dmi-

mif-

Séance du 20. — Les administrateurs du département de la Moselle sont passer au conseil plusieurs pétitions, dans lesquelles des citoyens demandent à jouir du bénéfice de la loi rendue en saveur des sugitifs du Haut et Bas-Rhin.

Bourdon (de l'Oise): Le conseil doit ensin se prononcer, en prenant une résolution sur les fugitifs du Haut et Bas-Rhin; il n'a pas entendu favoriser la rentrée des émigrés; en conséquence, je demande que l'on passé à l'ordre du jour

fur ces diverses petitions.

Je m'y oppose, s'écrie Duplantier; la justice doit être égale pour tous. Eh! pourquoi resusseriez vous d'assimiler aux sugitifs du Haut et du Bas-Rhin, des hommes qui ont été pourfuivis par tous les sléaux, le fer, la slamme, la guillotine? Je demande donc que ces pétitions soient renvoyées à l'examen d'une commission.

Le conseil, sans rien préjuger, renvoie à prendre un parti quand l'assemblée sera plus

nombreule. Voici les dispositions premières du projet présenté par Pichegru: "La garde nationale fera réorganifée dans toute la république. -Les citoyens qui la devront composer seront aux choix de leurs frères d'armes. - Tous les citoyens devront être inscrits; une partie feulement fera le l'ervice actif. - Il lera formé un bataillon par canton. - Ce bataillon choisira dans son sein une compagnie de grénadiers et une de chasseurs.— L'uniforme sera celui dejà décrété. - L'armement lera fait dans le plus bref délai possible, en commençant par les quatre grandes communes, et par les compagnies de grénadiers et de chasseurs. - Suivent les dispositions réglémentaires.

De Vienne, le 22 Juillet.

S. M. l'Ampereur a non seulement nommé S. A. R. l'Archiduc Palatin chef de la levée générale de Hongrie, mais Elle lui destine encore le commandement en chef de toutes les troupes impériales en Italie. Ce jeune prince se rendra incessamment à Stein am Anger, où se trouve maintenant le corps d'armée hongroise; il lera accompagné du général baron de Mack.

il lera accompagné du général baron de Mack. Le marquis de Gallo est attendu ici d'un moment à l'autre, quoique les négociations de paix ne soient pas encore entièrement terminées.

L'échange des prisonniers se continue de part et d'autre; presque tous les efficiers sont déjàéchangés; il est parti de la Transylvanie seule 288 officiers françois; M. de la Fayette, détenu à Ollmuz, a exposé à S. M. par des certificats de médecins le mauvais état de sa santé, et a demandé la permission de se rendre à un bain en Moravie. S. M. a ordonné à son ministre d'Etat de luis faire un référé sur cet objet.

De l'Italie , le 20 Juillet.

Il paroît qu'une grande partie des troupes françoiles de l'armée d'Italie ne tarderont pas à rentrer en France. Le général Massena est arrivé à Padoue, d'où il doit, dit-on, se rendre à Paris

La municipalité de Venise avoit adressé dans le courant du mois dernier, une lettre au ministre des relations extérieures Lacroix sur disférens objets relatifs à son existence politique. Ce ministre vient de lui faire une réponse dans laquelle il dit: Vois é es entrés dans la carrière brillante, mais dissicle, de la liverié. Je désire que l'exemple des autres peuples qui bant conquise, vous serve à évirer les fautes qui en retarderont pour eux la jouisfance. Lacroix termine en promettant d'avoir égard au citoyen Antoine Lio, qui réside maintenant à Paris, en qualité de chargé d'assaires de Venise.

On a célébré, le 14, à Gênes une fête nationale avec beaucoup de pompe. Le nouveau gouvernement de cette république continue de rendre différens décrets relatifs à l'administration intérieure. Il a été atrêté entre autres qu'il ne seroit reşu aucune pétition, écrits, avis &c. qui ne sustent signes des par la voie de bijone com la contra de la contra del contra de la contra del contra de la co

de l'impression, serà renu d'y apposer son mon.

Depuis l'installation du Durectoire exécutif de la république Cisalpine, toures les autorités militaires stançoises ont costé dans toute l'étendue de ce nouvel état, c'est aux autorités constituées, aux ministres & commandans que l'on doit s'adrésse pour toute espèce de sujet. Quant'à la république Cispadane, son existence devient tous les jours plusproblématique, & il paroit que le son des provinces qu'il a composent, ne sera décidément sixé qu'à la paix générale.

De Bruxelles, le 23 Julier

Suivant des lettres de Lille, les plus grandess difficultés pour la paix entre l'Augleterre et la République françoife sont maintenant levées, et l'on croit que la fignature des preliminaires ne product par la fignature des preliminaires ne product par l'avoir lieu.

La première colonne de la division de Lemoine est arrivée ici hier; elle continuera demain sa marche sur Dunkerque; il passe aussi beautoup de trouves par le Luxembourg. & les Ardennes, pour se rendre à l'armée des côtes de l'Océan. Le général Hoche a pris la même route. Tous les armemens & préparatifs qui se sont dans les ports de la République, ont sans doute pour but d'accélérer la paix avec l'Angleterre en la menaçant sur tous les points.

De la Suisse, le 21 Juillet.

Le passage à travers le Valais, que le général Buonaparte avoit demandé pour les troupess françoiles, a été refusé unanimement par les

Suisses, dans la crainte qu'il ne fût formé par la fuite d'autres demandes de ce genre, au préjudice des intérêts et de la sûreté du corps helvétique. Le canton de Zurich a envoyé un memoire justificatif au Directoire sur cet objet.

Les Grisons, voyant que les Suisses ne von-loient leur prêter aucune assistance, ont résolu dans une assemblée qui s'est tenne à Coire, de proposer aux habitans de la Valteline de se réunir entièrement à eux ponr ne former à l'avenir qu'un seul peuple jouissant des mêmes droits. Ils ont en même tems envoyé des députés à Buonaparte et au Directoire Gisalpin, pour les engager à ne point consentir à la de-mande que les Valtelins ont faite d'être réunis à la république Cifalpine. Mais ces derniers paroissent décidés à persévérer dans leurs projets; ils ont mis le séquestre sous les biens que les Grisons possédoient dans leur pays, et ils se proposent de les vendre. Ils ont aussi des partifans dans plusieurs districts de la ligue grisonne, et ceux-ci paroissent vouloir le joindre à eux. L'état des choses devient tous les jours plus critique.

Il vient ausse déclater de nouveaux troubles dans la prin-cipanté de St. Gall. Les habitans des campagnes, mécon-tens de ce que les représentans des cantons assemblés à St. cens de ce que les representans des cartons aftembles à St. Gall, tardoient de prendre une résolution, se rassemble ent en grand nombre, marchètent sur la ville, & quoique celle-ci soit indépendante, ils l'escaladèrent, ainsi que l'abbaye qui s'y trouve enclavée. S'étant portés ensuite devant les maisons des représentans, ils demandèrent avec sureur qu'il sût pris une décision. Ce ne sur qu'avec les plus représentant que les délégués des communes parvirent grandes peines que les délégués des communes parvintent à calmer cette troupe & à rétablir la tranquillité. Cepen-dant il règne toujours beaucoup de fermentation dans le pays; le parti des Durs, qui a maintenant la préponderance recherche partout ceux du parti des Mons (ce sont les dénominations respectives) & il leur font éprouver toutes fortes de mauvais traitemens.

De Strasbourg, le 25 Juillet.

Le général Moreau est-toujours ici. L'on ne croit pas qu'il ait accepté le commandement de l'armée de Sambre et Meuse, d'autant plus que, d'après les apparences, la plus grande partie de cette armée va se porter dans l'intérieur de la France.

Il se commet ici et dans les environs, beaucoup de défordres et de vols. La police a re-

doublé de vigilance.

Des avis de Lyon, publiés par une de nos feuilles, portent qu'il y est arrivé le 19 un courier de l'Italie, avec la nouvelle d'une violente infurestion une le la coure le des la coure le coure infurrection qui a éclaté à Turin et dans laquelle cinq à fix personnes de distinction ont perclu la vie. (Caue nouvelle nous paroît d'antant plus hasardée, que les dernières leures de l'Italie ne fou aucune mention d'un pareil évènement).

D'U berlingen, le 23 Juillet.

On vient de publier ce qui suit au Corps de

Ordre du jour du 20 Juillet 1797.

,S. M. l'Empereur de Russie me fait l'honneur de me mander que le Roi de France vient de faire auprès d'Elle une démarche à l'égard de cette armée etc.; que S. M. I. se slatte que S. M. et moi aurons lieu d'être également satisfaits des ouvertures que son ministre est char-

gé de me faire en son nom.

"L'Empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée. Ce souverain va demander anx cours de Vienne et de Londres de nous continuer leurs généreux bienfaits jusqu'à ce que tous les arrangemens soient pris. Il veut bien me faire assurer que du moment où il se chargera de l'armée, depuis le premier-lieute-nant-g meral jusqu'au dernier soldat, tous les individus qui la composent et qui vondront profiter de ses biensaits, conserveront les mêmes appointemens ou solde dont ils jouissent en ce moment. On ne saura que par le retour d'un conjer qui va être envoyé en Bussie. La ratache courier qui va être envoyé en Russie, la nature et l'espèce des concessions, héréditaires et disponibles, que S. M. I. veut bien promettre à armée, en accordant à cet effet à la noblesse françoise les mêmes droits dont jouit la noblesse

Signé, L. J. de Bourbon.

De Francfort, le 28 Juillet.

Nous avons annoncé dans notre Numéro 196 que la conduite de Mrs. les généraux baron de Werneek et Kray avoit été examinée et jugée par un confeil de guerre. Ce fait n'est point exact; ces généraux n'ont point été jugés par un conseil de guerre. La vérité est que S. M. l'Empereur a jugé à propos de don-ner à M. le baron de Werneck la retraite avec pension; et d'après de nouveaux avis, nous apprenons que ce général a mis cette pension aux pieds de S. M.

Fautes à corriger dans notre dernier Numéro. Article de Ratisbone. Ligne 20. M. de Steden, Lisez: M. de Rheden.

^{***} Une personne d'un âge mûr, de bonne conduire, de la fidélité de laquelle on peut répondre, sachant, la broderie exceptée, faire tous les ouvrages d'une babile femme de chambre, désireroit se placer en cette qualité, ou comme gouvernante de maison, dont elle entend parfaitement la gestion, à Francfort, Manheim, ou ausre ville un peu considérable du voisinage. S'adresser au Bureau de ce Journal.